



RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN

2002

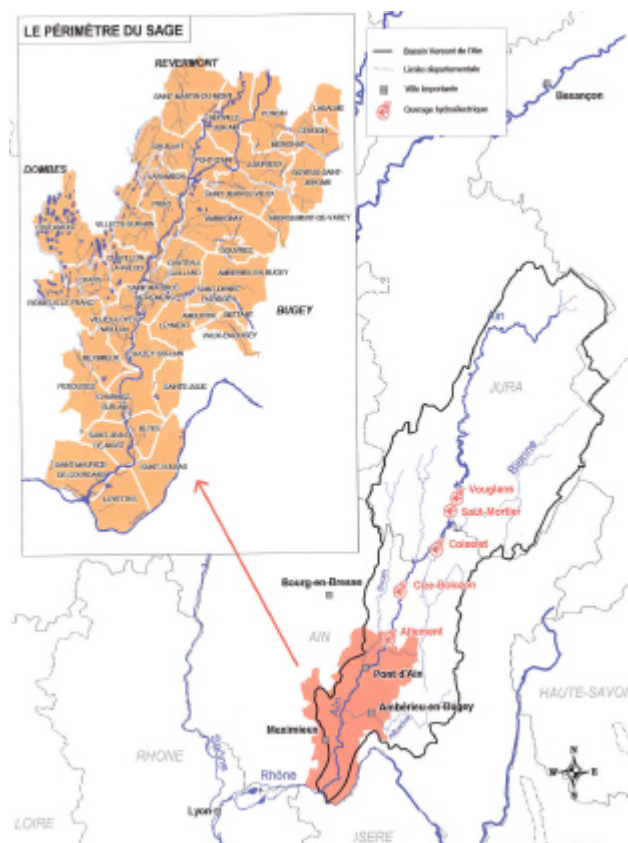
2003



Mars 2004

Introduction.....	3
Thème 1- DYNAMIQUE FLUVIALE ET GESTION PHYSIQUE DES COURS D'EAU.....	4
Thème 2- LA GESTION DES DEBITS DE LA RIVIERE D'AIN	8
Thème 3- LA GESTION DES RISQUES LIES AUX INONDATIONS.....	10
Thème 4- LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE.....	15
Thème 5- LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES	17
Thème 6- LA PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPECES ASSOCIEES.....	17
Thème 7- LA FAUNE PISCICOLE	17
Thème 8- TOURISME-PECHE-LOISIRS	17
Thème 9- L'OBSERVATOIRE DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN	17
Conclusion et perspectives	17

➤ Présentation générale de la Basse Vallée de l'Ain



La rivière d'Ain prend sa source dans le Jura sur le plateau de Nozeroy et se jette dans le Rhône au terme d'un parcours de 200 km. C'est l'affluent le plus important du Haut-Rhône français.

Dans sa partie amont, la rivière traverse des gorges profondes en passant successivement dans 5 retenues artificielles. Le barrage de Vouglans en début de chaîne est le 3^{ème} réservoir artificiel français. Il conditionne tout le fonctionnement hydrologique de la rivière d'Ain.

A partir du dernier barrage (Allement) commence ce qu'on appelle communément la « basse vallée de l'Ain ». Le territoire du SAGE (602 km²) correspond à 16 % de la surface totale du bassin de l'Ain.

Trois grands ensembles paysagers et écologiques se distinguent au niveau de la Basse Vallée de l'Ain : la plaine alluviale de l'Ain, les étangs de la Dombes et les reliefs karstiques du Revermont et du Bugey.



Une rivière dynamique – N. GOUSSEFF

Le périmètre du SAGE englobe une unité hydrogéologique et écologique qui se développe autour d'un axe privilégié : la rivière d'Ain. Elle s'étend sur environ 53 km jusqu'à la confluence avec le Rhône. La mobilité de la rivière génère une mosaïque de milieux naturels remarquables et joue un rôle régulateur en matière d'inondations. Cette dynamique active donne à la rivière un caractère naturel relativement préservé.

La vallée de l'Ain possède un potentiel en eau souterraine très important essentiellement situé dans la nappe alluviale de l'Ain. L'utilisation de cette ressource en eau est actuellement diversifiée avec une part importante pour l'irrigation.

C'est un bassin faiblement urbanisé avec une activité agricole dominante (culture intensive). Un pôle industriel d'intérêt régional, regroupant une quarantaine d'entreprises, est installé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Les principales autres activités industrielles du secteur sont l'hydroélectricité et l'extraction de granulats.



Parc Industriel de la Plaine de l'Ain – F. GUY

La richesse des milieux et des paysages et la situation géographique privilégiée à proximité de la région lyonnaise font de la vallée de l'Ain une zone touristique potentiellement importante.

➤ Les principaux enjeux du SAGE

Le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain a été approuvé le 17 mars 2003. C'est un document de planification avec une portée juridique : il est opposable aux décisions de l'Administration et des collectivités publiques. Il fixe des objectifs et des préconisations relatives à la ressource en eau et aux zones humides :

- ① Préserver et protéger la ressource en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable et les milieux naturels.
- ② Maintenir une dynamique fluviale active sur la rivière d'Ain pour préserver les milieux annexes, les nappes et mieux gérer les inondations.
- ③ Fixer de nouveaux objectifs de qualité des eaux à respecter et réduire le phénomène d'eutrophisation
- ④ Préserver les milieux aquatiques et les espèces remarquables, avec une attention particulière à la faune piscicole
- ⑤ Promouvoir un tourisme de qualité sur 3 axes majeurs : la pêche, le canoë-kayak et la randonnée.
- ⑥ Mettre en place un observatoire sur la Basse Vallée de l'Ain capable de fédérer les informations et de créer une dynamique d'échanges.

➤ Les autres procédures contractuelles

Plusieurs procédures contractuelles à but opérationnel sont en cours sur notre territoire : les contrats de rivière du Suran et de l'Albarine, **le contrat de bassin de la Basse Vallée de l'Ain, le programme LIFE Nature de la Basse Vallée de l'Ain**, le Contrat Global de Développement Plaine de l'Ain-Côtière et un programme Leader+.

➤ Le porteur du SAGE

Le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain regroupe 40 communes dont les plus importantes sont Ambérieu-en-Bugey (11 654 hab) et Meximieux (6 832 hab). Il couvre un territoire de 600 km² qui compte 60 000 habitants.

Il a été créé en 1998 afin d'élaborer le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain. Il assure le secrétariat technique et administratif de la Commission Locale de l'Eau. Son rôle actuel est de mettre en œuvre et suivre le SAGE. A ce titre il est le bénéficiaire du LIFE Nature et le porteur du projet de contrat de bassin de la Basse Vallée de l'Ain.



Le siège du syndicat de la Basse Vallée de l'Ain

Le rapport présente les actions mises en place pour répondre aux objectifs et préconisations du SAGE. Il identifie leur état d'avancement selon trois niveaux :

☐	☐	☐	Pas d'action prévue à moyen terme ou préconisation non respectée
☒	☐	☐	Action en préparation
☒	☒	☐	Action en cours
☒	☒	☒	Action réalisée ou préconisation respectée

➤ Les objectifs généraux

Pour la rivière d'Ain :

- ❶ Engager une politique adaptée de prélèvements des matériaux en vue d'une meilleure gestion des sédiments.
- ❷ Préserver les érosions latérales et lutter contre l'enfoncement du lit.
- ❸ Maîtriser l'urbanisation dans l'espace de liberté.

Pour les affluents : lutter contre les phénomènes d'incision déstabilisant les berges et les ouvrages hydraulique.

➤ La coordination et la concertation

La commission thématique N°1 du SAGE assure le suivi de l'étude sur les zones d'érosion de la rivière d'Ain et celle concernant les petits affluents.

Le syndicat de la Basse Vallée de l'Ain intervient sur le terrain pour apporter sa capacité d'expertise et aider à trouver des solutions (cas des points d'érosion sur la rivière d'Ain)

➤ La mise en œuvre des préconisations

			La rivière d'Ain
	1-01	SAGE	Réaliser des études de transport solide
● ● ○		LIFE	Etude du transit amont-aval de la charge solide sur la rivière d'Ain (CNRS)
● ● ○		CRA	Etude de transport solide sur l'Albarine (Malavoi)
	1-02	SAGE	Limitier strictement les prélèvements en lit mineur et définir les modalités d'entretien
○ ○ ○			Non remise des matériaux à la rivière pour l'entretien du pont de St-Maurice-de-Remens sur l'Albarine
● ● ●			Remise des matériaux à la rivière lors de l'entretien des microcentrales
● ○ ○		CB	Financement du transport des matériaux extraits en lit mineur (entretien) vers un secteur où ils pourront être à nouveau mobilisable
● ● ○		LIFE	Etude de définition les zones potentielles pour le dépôt de sédiments et leur remobilisation
	1-03	SAGE	L'objectif du SAGE est le " zéro-extraction " dans l'espace de liberté
● ● ○			Fermeture de la carrière de Port Galland fin 2004. Il restera une seule carrière en activité en 2005 (Priay)
	1-04	SAGE	Limitier les extractions de granulat dans le lit majeur hors espace de liberté
● ● ●			Pas d'extension ou de nouvelles carrières fin 2003.
	1-05	SAGE	Engager une politique de maîtrise foncière pour préserver les zones érodables
● ○ ○		LIFE	Engagement des communes dans une charte de préservation de l'espace de liberté
● ○ ○		LIFE	Acquisition de 30 ha de terrains situés dans l'espace de liberté, sur des secteurs à enjeux milieux naturels

● ● ○		LIFE	Etudier la possibilité d'une soumission au régime forestier des terrains communaux
	1-06	SAGE	Rendre cohérents les financements publics avec l'objectif du SAGE consistant à limiter les travaux de protection des berges contre l'érosion
● ● ●			Pas de nouvelles protections sur la rivière d'Ain contre l'érosion fin 2003, à l'exception de la route entre Priay et Varambon (DDE01)
● ● ●			Enlèvement de l'épi situé en rive droite à l'amont du pont de Port Galland (DDE01)
● ● ●			Coupe de grands peupliers au droit de la propriété PIRAT à Charnoz (DDE01)
● ○ ○		CB	Réalisation d'un ouvrage en technique mixte pour prolonger l'amont de l'ouvrage de protection du captage de Priay et la route départementale
● ○ ○		CB	Protection de berge au droit de l'ancienne décharge de Villette, à l'amont du lagunage
	1-07	SAGE	Limiter les travaux sur les seuils structuraux, susceptibles de déstabiliser le profil d'équilibre de l'Ain
● ● ●			Pas de seuils naturels déstabilisés fin 2003
	1-08	SAGE	Prévoir dans les documents d'urbanisme des dispositions permettant la préservation de l'espace de liberté de la basse rivière d'Ain
● ● ●		SCOT	Prise en compte de l'espace de liberté dans le SCOT BUCOPA
			Les affluents
○ ○ ○	1-09	SAGE	Maîtriser l'occupation des sols à proximité des cours d'eau pour limiter le ruissellement
○ ○ ○	1-10	SAGE	Reconstruire et restaurer les seuils nécessaires au maintien du profil en long
○ ○ ○	1-11	SAGE	Restaurer le méandrage sur certains tronçons de cours d'eau

Conformément à l'arrêté d'approbation du SAGE, en date du 17 mars 2003, le document ne fixe pas d'objectifs et de préconisations sur le thème de la gestion des débits.

La Commission Locale de l'Eau est chargée de réfléchir à des préconisations relatives à ce thème, en concertation avec les acteurs du Jura, en vue d'un avenant au SAGE.

➤ **Etat d'avancement de la concertation entre l'amont et l'aval du bassin**

L'Etat, par l'intermédiaire de la DIREN Rhône-Alpes, est maître d'ouvrage d'une étude globale sur l'optimisation des débits. Les résultats finaux seront présentés en 2004 et devront aboutir à des expérimentations de mesures de gestion dès l'été 2004, dans le cadre de la cellule d'alerte.

L'étude sur la fonctionnalité des milieux alluviaux, financée dans le cadre du LIFE, contribue à définir des préconisations concernant la gestion des crues morphogènes.

La concertation amont-aval est réalisée à travers un comité de pilotage de l'étude.

Depuis l'été 2003, le conseil général du Jura est membre de la cellule d'alerte et à ce titre, a participé activement à la gestion de la crise estivale (sécheresse).

➤ Les objectifs généraux

L'objectif principal est de « **développer une politique générale de prévention des risques et réduire les risques d'inondation existants** ». Il se décline en plusieurs sous-objectifs :

- ❶ Ne pas générer de nouvelles situations de risques et préserver les zones d'expansion des crues
- ❷ Améliorer la gestion des eaux pluviales
- ❸ Améliorer la gestion des débits au niveau de la chaîne de barrages sur la rivière d'Ain
- ❹ Surveiller l'état des ouvrages de protection existants
- ❺ Maintenir des bonnes conditions d'écoulement pour protéger des secteurs à fort enjeu

- ❻ Sensibiliser la population aux risques d'inondations et au rôle joué par les retenues dans la gestion des crues importantes

➤ La coordination et la concertation

La commission thématique N°1 du SAGE assure le suivi des réflexions sur ce thème et pilote notamment l'étude sur les petits affluents.

La commission Locale de l'Eau donne des avis sur les PLU ou des projets d'aménagement du territoire concernés par des zones inondables.

➤ La mise en œuvre des préconisations

	3-01	SAGE	Mettre en œuvre des Plans de Prévention des Risques en priorité sur les communes riveraines de l'Ain et de l'Albarine
● ● ○			La DDE est chargée de réaliser ces plans de prévention des risques : 13 PPRI approuvés sur 25 communes, 7 en cours de conception.
	3-02	SAGE	Intégrer aux zonages d'assainissement une problématique " eaux pluviales " pour les communes des côtières de la Dombes et du Bugey
● ○ ○		CB	Schéma d'assainissement eaux pluviales en prévision sur Rignieux le Franc et Pérouges
	3-03	SAGE	Privilégier des systèmes cultureux limitant le ruissellement
● ● ○		CROPP	Mise en place de bandes enherbées, maintien des prairies en bordure de rivière, maintien des fossés enherbés sur le bassin versant du Toison (lutte contre les phytosanitaires)
	3-04	SAGE	Réaliser un diagnostic général sur l'état des digues à enjeu, et si nécessaire des travaux de restauration
● ○ ○		CB	Etude diagnostique sur les digues de la rivière d'Ain (3 digues concernées)
	3-05	SAGE	Limiter les curages et dragages des alluvions mobiles aux secteurs où leur accumulation temporaire ou permanente fait peser un risque d'inondation réel et quantifié sur des zones à fort enjeu
● ● ●			Les curages connus réalisés sur les rivières du territoire du SAGE ont été réalisés au niveau des ponts, en particulier St-Maurice-de-Remens
	3-06	SAGE	Entretien de manière sélective le lit et les berges des affluents pour éviter tout risque d'obstacle important à la circulation des eaux
● ○ ○		CB	Mise en œuvre de plans de gestion et d'entretien des petits affluents
● ● ○		CRA - CRS	Mise en œuvre de plans de gestion et d'entretien de l'Albarine et du Suran
● ○ ○		CRA	Entretien du lit secondaire de l'Albarine et abaissement du seuil de mise en

			eau en période de crue.
	3-07	SAGE	Limiter les aménagements susceptibles d'augmenter la vitesse d'écoulement des eaux
● ● ●			Aucun aménagement majeur recensé
	3-08	SAGE	Initier des campagnes d'information sur la gestion et les risques d'inondation dans la basse vallée de l'Ain
● ○ ○		CB	Plaquette « gestion des crues et impact des barrages »
● ○ ○		CB	Etude de définition des zones les plus exposées aux risques en terme de variations brusques des niveaux d'eau
	3-09	SAGE	Organiser des plans de secours communaux
● ● ○			Organisation variable suivant les communes et les enjeux

➤ Les objectifs généraux

Le SAGE fixe des objectifs de qualité des eaux à respecter : nitrates < 25 mg/l et pesticides < 0,1 µg/l. A ce titre il demande de « **sécuriser l'approvisionnement en eau potable** » pour tous les aquifères du territoire.

Pour la nappe alluviale de l'Ain

- ❶ Réduire la pollution d'origine agricole et les autres pollutions diffuses
- ❷ Mieux connaître l'impact des pollutions domestiques et industrielles
- ❸ Tendre vers une baisse et une meilleure répartition des prélèvements

Pour la nappe des cailloutis de la Dombes

- ❶ Réduire la pollution d'origine agricole (nitrates et pesticides) pour améliorer la qualité des cours d'eau
- ❷ Mieux gérer les prélèvements pour éviter la pénurie d'eau dans les affluents de la côte

Pour le Karst

- ❶ Préserver la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable

➤ La coordination et la concertation

Le comité Bonnes Pratiques Agricoles, co-animé par le Président du Syndicat de la Basse vallée de l'Ain et le responsable du CGD Plaine de l'Ain-Côtière, est chargé d'orienter les crédits disponibles au CGD sur des actions d'amélioration des pratiques agricoles (financement d'actions de sensibilisation des agriculteurs, bilan sécheresse 2003, mise en place de stations de mesures)

Le Comité de pilotage du plan d'action Toison contre les phytosanitaires travaille depuis 3 ans à la mise en place de pratiques limitant les apports en phytosanitaire au Toison et indirectement au puits AEP (démarche CROPP)

➤ La mise en œuvre des préconisations

			La nappe alluviale de la plaine de l'Ain
	4-01	SAGE	Reconvertir en prairie les espaces situés dans les périmètres de protection rapprochée des captages
○ ○ ○			Pas de démarche volontaire mise en place
	4-02	SAGE	Encourager la mise en place d'actions volontaires comme par exemple les CTE en priorité dans les zones fortement polluées
● ○ ○			Démarches CAD en cours au niveau départemental : enjeu qualité retenu pour la Basse Vallée de l'Ain
	4-03	SAGE	Préserver la qualité des eaux souterraines des zones sanctuaires pour l'alimentation en eau potable
● ● ●			Pas de dégradation de la qualité des eaux des zones sanctuaires
	4-04	SAGE	Elargir au domaine phytosanitaire des opérations de sensibilisation de type Irrimieux et Fertimieux
● ● ○		CROPP	Plan d'action Toison en cours de réalisation (mise en œuvre sur 3 ans de 2003 à 2005)
	4-05	SAGE	Etudier l'aptitude des terrains à l'assainissement individuel
● ● ○			Les communes réalisent leur zonage d'assainissement : 50% des communes l'ont réalisé.
	4-06	SAGE	Evaluer l'impact des pollutions industrielles, domestiques et des dépôts d'ordure

● ○ ○		CB	Etude prévue au contrat de bassin
	4-07	SAGE	Mener une politique restrictive d'implantation de captages dans des zones à enjeu milieux naturels, les zones à enjeu AEP et à la périphérie des affluents présentant un étiage critique
○ ○ ○			Pas d'autorisations nouvelles par rapport aux prélèvements recensés en 1999, mais difficulté de connaître et maîtriser l'installation d'éventuels captages, surtout si ceux-ci ne font pas l'objet d'une autorisation administrative au titre de la loi sur l'eau.
	4-08	SAGE	Favoriser la substitution des captages en nappes par des prélèvements directs en rivière
● ○ ○		Défi territorial	Etude de faisabilité pour substituer des captages individuels en nappe par des prélèvements collectifs directs en rivière.
● ● ○		ASIA	Travaux d'extension des réseaux d'irrigation au Rhône : la partie Ste-Julie Leyment a été mise en service en 2003 (au total 2757 m3/h prélevés au Rhône pour 1719 m3/h abandonnés en nappe), l'extension vers Chazey est prévue en 2004 (+ 857 m3/h)
	4-09	SAGE	Proposer l'inscription de la Basse Vallée de l'Ain dans la liste des zones de répartition
● ● ○		LIFE	L'amélioration des connaissances est un préalable nécessaire à un éventuel classement : installation de piézomètres avec enregistreurs prévus en 2004.
			La nappe des cailloutis de la Dombes
	4-10	SAGE	Mettre en place un programme d'action en zone vulnérable sur la côtière de la Dombes
○ ○ ○			Le programme d'action en zone vulnérable est limité à la plaine alluviale
	4-11	SAGE	Etendre les actions de type Fertimieux à l'ensemble de la nappe des cailloutis de la Dombes
○ ○ ○			Pas de démarches volontaires pour limiter les apports en nitrates sur la côtière de la Dombes
	4-12	SAGE	Limiter la pollution des cours d'eau en ayant recours notamment à des contrats territoriaux d'exploitation
● ○ ○			Démarches CAD en cours au niveau départemental
	4-13	SAGE	Intégrer une étude d'incidence relative à la gestion des débits d'étiage à l'échelle du cours d'eau dans les arrêtés d'autorisation de captage
● ● ○			Un arrêté cadre sécheresse a été réalisé sur la base d'une étude de la chambre d'agriculture de l'Ain, concernant la gestion du Toison en période d'étiage.
			Le karst
○ ○ ○			Réduction des contaminations bactériologiques dans la nappe
● ● ○		CRS	Amélioration des connaissances sur les circulations dans le karst (test en cours côté Suran)

➤ Les objectifs généraux

Le SAGE fixe des objectifs de qualité des eaux à respecter et définit des axes de travail :

- ❶ Achever la mise en place des programmes d'assainissement des effluents domestiques et prévenir les risques de pollution industrielle
- ❷ Lutter contre les phénomènes d'eutrophisation
- ❸ Améliorer les conditions thermiques pour la vie piscicole sur la rivière d'Ain
- ❹ Mieux connaître et réduire la pollution par les phytosanitaires
- ❺ Sécuriser les activités aquatiques sur la rivière d'Ain au niveau des contaminations bactériologiques

➤ La coordination et la concertation

La commission thématique N°2 du SAGE (Quantité et qualité de la ressource) assure les réflexions sur ce thème.

Le syndicat de la Basse Vallée de l'Ain intervient auprès des communes pour faire émerger et orienter les projets d'assainissement.

La cellule d'alerte de la basse rivière d'Ain réalise des suivis écologiques chaque été avec l'appui technique et financier du syndicat de la Basse Vallée de l'Ain et d'EDF.

➤ La mise en œuvre des préconisations

Le volet « assainissement » du contrat de bassin de la Basse vallée de l'Ain prévoit la réalisation d'un certains nombres de travaux en priorité les opérations relatives aux cours d'eau les plus pollués (Veyron, Toison, Oiselon) et aux milieux remarquables (Bas Suran, Seymard, Pollon, Neyrieux, Morena et lônes).

Certaines actions ou préconisations mises en œuvre pour le thème « eaux souterraines » du SAGE, permettent de répondre aux objectifs du thème V :

- la réduction des prélèvements en nappe doit apporter de l'eau plus froide à la rivière en été et ainsi améliorer les conditions thermiques.
- la lutte contre les phytosanitaires sur le Toison (CROPP)
- la surveillance de la qualité phytosanitaire des affluents du Bugey (prévue au contrat de bassin).

	5-01	SAGE	Mettre en place des systèmes de déphosphatation en priorité pour les affluents
● ○ ○		CRS et CB	Des système de déphosphatation sont prévus sur Pont d'Ain et Poncin (les deux seules agglomérations > à 2000 EH rejetant dans les affluents)
	5-02		Limiter les rejets dans les milieux remarquables et les tronçons de rivière ayant un étiage critique
● ○ ○			Suppression du rejet de Château-Gaillard (Seymard) par raccordement à Ambérieu
● ○ ○		CB	Rénovation de la step de St-Maurice-de-Gourdans pour réduire l'impact du rejet dans la lône
● ○ ○		CB	Travaux d'assainissement prévus sur hameaux de la Championnière à Ambronay (Seymard)
● ○ ○		CB	Amélioration du déversoir d'orage et bassin tampon sur St-Maurice-de-Remens (Pollon)
● ● ○		CRA	Raccordement des communes riveraines de l'Albarine à la station d'Ambérieu-en-Bugey
● ○ ○		CB	Réhabilitation de la station d'épuration de St-Jean-le-Vieux sur l'Oiselon

● ● ○			Construction de la station d'épuration de Chalamont sur le Toison
	5-03	SAGE	Sensibiliser les gestionnaires de stations d'épuration et de réseaux à la gestion des raccordements des effluents industriels
○ ○ ○			Pas démarches particulières initiées
	5-04	SAGE	Etudier la faisabilité d'une réoxygénation de l'eau en sortie du barrage d'Allement
● ● ○		CB	Réflexions en cours au niveau de la cellule d'alerte pour proposer des solutions techniques adaptées
	5-05	SAGE	Réaliser une étude sur les pertes de l'Oiselon et du Riez afin de mieux appréhender la gestion quantitative de la ressource.
● ○ ○		CB	Etude des pertes de l'Oiselon.
	5-06	SAGE	Mettre en œuvre des solutions d'assainissement pour limiter les contaminations bactériologiques
● ○ ○		CB	Projets d'infiltrations des rejets directs (Charnoz, St-Maurice-de-Gourdans)
● ○ ○		CB	Système de stérilisation type UV (Poncin, Priay)

➤ Les objectifs généraux

Pour la rivière d'Ain et ses Brotteaux

- ❶ Maintenir une dynamique fluviale régénérant l'espace alluvial
- ❷ Avoir une gestion patrimoniale et un entretien des milieux typiques
- ❸ Maîtriser certains usages incompatibles avec la préservation des milieux
- ❹ Renaturer l'espace de fonctionnalité identifié dans le SAGE

Pour les affluents

Préserver l'intégrité écologique et physique des affluents

Pour les étangs de la Dombes

Conserver et valoriser l'exploitation traditionnelle des étangs de la Dombes (le cycle assec-évolage) afin de préserver la biodiversité

Pour les autres zones humides ponctuelles

Préserver les zones humides d'intérêt patrimonial

➤ La coordination et la concertation

La commission thématique N°1 du SAGE (Quantité et qualité de la ressource) assure le suivi des réflexions sur ce thème et participe notamment à la concertation pour le programme LIFE Nature.

Le syndicat de la Basse Vallée de l'Ain, en partenariat avec le CREN et l'ONF a monté un programme LIFE Nature (le seul retenu à la commission européenne en France l'année 2002) et organise la mise en œuvre des actions.

Dans le cadre du LIFE Nature, le Syndicat est chargé de l'animation concernant l'émergence du document d'objectif Natura 2000 (DOCOB), le CREN étant chargé de l'élaborer. La CLE fait office de Comité de pilotage Natura 2000.

➤ La mise en œuvre des préconisations

			La rivière d'Ain et ses Brotteaux
	6-01	SAGE	Réaliser un inventaire des habitats remarquables et des espèces rares
● ● ●		LIFE	Inventaires habitats, faune, flore réalisés en 2003 dans le cadre du DOCOB Natura 2000.
	6-02		Elaborer des plans de gestion des Brotteaux de l'Ain
● ○ ○		LIFE	Les plans de gestion des Brotteaux sont prévus dans le cadre du DOCOB Natura 2000.
	5-03	SAGE	Préserver les milieux naturels prioritaires identifiés par la CLE
● ● ○		LIFE	Sensibilisation des acteurs de la vallée à l'intérêt patrimonial des Brotteaux
● ○ ○		LIFE	Etude sur la mise en place de réserves biologiques
● ● ○		LIFE	Soumission au régime forestier des forêts alluviales des Brotteaux
	6-04	SAGE	Prévoir dans les documents d'urbanisme des dispositions permettant de préserver les zones naturelles identifiées dans le SAGE
● ● ●		SCOT	Inscription du lit majeur de l'Ain comme une bande verte à préserver de toute urbanisation dans le SCOT BUCOPA

	6-05	SAGE	L'objectif du SAGE est le « zéro-extraction » dans les milieux naturels identifiés par la CLE (carte 2-6), inclus dans l'espace de liberté
● ● ○			Fermeture de la carrière de Port Galland fin 2004. Il restera une seule carrière en activité en 2005 (Priay)
	6-06	SAGE	Limitier les extractions de granulat dans les milieux naturels situés en dehors de l'espace de liberté
● ● ●			Pas d'ouverture de nouvelles carrières
	6-07	SAGE	Elaborer des plans de réhabilitation de certains milieux fortement perturbés
● ○ ○		LIFE	Projet de reconquête de l'espace de liberté sur le site de la carrière de Priay
● ● ○	6-08	SAGE	Limitier les activités humaines dans l'espace de fonctionnalité
			Les affluents
	6-09	SAGE	Améliorer les connaissances sur les affluents phréatiques et karstiques
● ● ●		LIFE / CB	Plan de gestion et d'entretien des petits affluents et inventaires Natura 2000
	6-10	SAGE	Elaborer des plans de gestion de la ripisylve de manière à maintenir un espace de vie des cours d'eau et à créer un corridor naturel
● ● ●		CB	Plan de gestion et d'entretien des petits affluents (élaboré en 2003)
	6-11	SAGE	Préserver les cours d'eau remarquables et leur ripisylve identifiés par la CLE
● ● ○		LIFE	Sensibilisation de l'intérêt patrimonial des affluents phréatiques
● ○ ○		LIFE	Plans de gestion issus du DOCOB Natura 2000 (affluents phréatiques)
	6-12	SAGE	Délimiter une bande de terre non constructible en bordure des cours d'eau, à inscrire aux POS et/ou à acquérir
○ ○ ○			Pas de démarches volontaires initiées auprès des communes
			Les étangs de la Dombes
	6-13	SAGE	Utiliser l'eau de façon plus rationnelle dans le remplissage des étangs
● ○ ○		Natura 2000	Le DOCOB Natura 2000 « Dombes » est en cours d'élaboration.
	6-14	SAGE	Poursuivre les études relatives aux étangs de la Dombes
● ● ●		Natura 2000	Etudes préalables au DOCOB Natura 2000 « Dombes »
	6-15	SAGE	Gérer la végétation des étangs de manière à respecter la frange et à éviter un comblement et un boisement rapide
● ○ ○			Le DOCOB Natura 2000 « Dombes » est en cours d'élaboration.
		SAGE	Favoriser la chasse de gibier naturel en tenant compte des équilibres biologiques
● ○ ○	6-16		Le DOCOB Natura 2000 « Dombes » est en cours d'élaboration.
			Les autres zones humides (hors îlons)
○ ○ ○	6-17	SAGE	Améliorer les connaissances sur les zones humides
○ ○ ○	6-18	SAGE	Elaborer un programme de restauration des zones humides

➤ Les objectifs généraux

L'objectif général est de « **restaurer les potentialités piscicoles** ». Il se décline en sous-objectifs :

- ❶ Améliorer la qualité des eaux
- ❷ Optimiser la gestion des débits à l'aval du barrage d'Allement (hors SAGE)
- ❸ Rétablir les circulations piscicoles et notamment les connexions entre l'Ain et ses affluents
- ❹ Protéger les frayères à ombres et à truites

➤ La coordination et la concertation

Le syndicat est en lien permanent avec la fédération et les associations de pêche, avec le CSP ainsi que les scientifiques.

Il donne son avis, à travers la Commission Locale de l'Eau, sur des projets de travaux ou d'aménagement impliquant des autorisations au titre de la police de la pêche.

Les travaux de la cellule d'alerte de la basse rivière d'Ain réalisés avec l'appui technique et financier du syndicat de la Basse Vallée de l'Ain et d'EDF, permettent d'améliorer les connaissances sur la faune piscicole et d'orienter les actions de restauration.

➤ La mise en œuvre des préconisations

	7-01	SAGE	Mettre en œuvre un programme de travaux sur les passes à poissons existantes et les seuils infranchissables, pour restaurer les circulations piscicoles
● ○ ○		CB	Diagnostic et travaux prévus au contrat de bassin (en priorité sur les passes à poissons des microcentrales de la rivière d'Ain)
● ○ ○		CRS	Construction d'une passes à poissons sur le seuil du moulin des Planches (Suran)
	7-02		Etudier la faisabilité de la reconnexion de certaines lônes avec la rivière d'Ain
● ○ ○		LIFE	Etude « fonctionnalités » réalisée dans le cadre du LIFE.
● ● ●			Curage partiel de la lône des peupliers à Neuville/Ain par les pêcheurs
	7-03	SAGE	Recenser de manière exhaustive les frayères
○ ○ ○			Pas d'études particulières, à l'exception des observations de l'UPRA
	7-04	SAGE	Mettre en place des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope sur les frayères les plus importantes
○ ○ ○			Pas d'APPB nouveaux sur le territoire du SAGE, malgré la gestation d'APPB sur le bas-Suran et les affluents phréatiques pour préserver les frayères.
	7-05	SAGE	Lutter contre le colmatage du substrat dans les zones de frayère
● ● ○		CRS	Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Pont d'Ain (infiltration rejet,...)
● ○ ○		LIFE	Curage des vases organiques et minérales sur les affluents phréatiques (plan de gestion et d'entretien des petits affluents)

➤ Les objectifs généraux

L'objectif général est « **d'élaborer un schéma de développement touristique de qualité autour de la rivière d'Ain dans le respect des milieux naturels** ».

Il se décline en sous-objectifs :

- ❶ Promouvoir un tourisme halieutique
- ❷ Développer l'activité canoë-kayak
- ❸ Encadrer et réguler l'activité baignade
- ❹ Développer la filière « eco-tourisme »
- ❺ Respecter les milieux naturels

➤ La coordination et la concertation

La commission thématique N°4 du SAGE (tourisme-pêche-loisirs) assure le suivi des réflexions sur ce thème et participe notamment à l'élaboration d'un schéma d'encadrement de la fréquentation touristique, et d'un code de bonne conduite (entre usagers).

Ces réflexions sont menées en concertation étroite avec les responsables du programme Leader+, du Contrat Global de Développement Plaine de l'Ain-Côtière et du Comité départemental du tourisme.

➤ La mise en œuvre des préconisations

	8-01	SAGE	Proposer dans le plan de gestion piscicole de la basse rivière d'Ain un volet réglementaire expérimental
○ ○ ○			Demande faite en Préfecture par la commission N°4 le 1 ^{er} décembre 2000 (pas de réponse)
	8-02		Mener une réflexion concernant la possibilité de mettre en place un « timbre-ombre »
○ ○ ○			Aucune réflexion sur ce sujet, l'idée semble abandonnée
	8-03	SAGE	Créer des produits spécifiques « tourisme halieutique »
● ○ ○		Leader +	Projet d'école de pêche à Neuville/Ain
	8-04	SAGE	Aménager des glissières à canoë sur les barrages infranchissables
○ ○ ○			Pas de projet à court terme
	8-05	SAGE	Identifier les zones d'embarquement et de débarquement
● ○ ○		PDRN	Les zones sont proposées dans le cadre du Plan Départemental de Randonnée Nautique (en cours d'élaboration par le Comité Départemental de Canoë-Kayak)
	8-06	SAGE	Mettre en place un ou plusieurs sites de baignades surveillées afin de canaliser le flux touristique
● ○ ○		CDRA	Projet de baignade surveillée dans le cadre de la requalification du site de Longeville
	8-07	SAGE	Réorganiser et réhabiliter les itinéraires pour la randonnée pédestre, équestre et VTT
● ○ ○		Leader +	Projet de chemin multimodal sur le périmètre de Leader+, en s'appuyant sur les chemins existants.
● ○ ○		LIFE	Aménagement de sentiers de découverte.

	8-08	SAGE	Créer des hébergements spécifiques type gîtes écologiques
● ○ ○		SDDT	Le Schéma Départemental de Développement Touristique a prévu des aides du Conseil Général de l'Ain pour des hébergements adhérant au label « Ain-pêche »
	8-09	SAGE	Encadrer la pénétration des sites remarquables identifiés comme prioritaires par le SAGE
● ● ○		LIFE	Identification des sites à protéger d'une fréquentation importante
● ● ○		LIFE	Installation de barrières pour limiter les accès motorisés dans les Brotteaux
● ● ○			Canalisation des flux touristiques par des aménagements spécifiques au niveau des ponts (barrière + parkings à Priay)
● ○ ○		Leader +, CDRA	Canalisation des flux touristiques par des aménagements de bases de loisirs à proximité de la rivière (Longeville, camp de Thol, base CK à St-Maurice-de-Gourdans)
	8-10	SAGE	Sensibiliser le public et les professionnels du tourisme à la préservation des milieux naturels et aux risques générés par le fonctionnement des usines hydroélectriques
● ● ○		LIFE	Mise en place de panneaux d'information (intérêt patrimonial, identification des espaces de loisirs,...) sur les ponts de la rivière d'Ain
● ● ●		LIFE	Journée de ramassage des déchets (deux journées réalisées en 2003 et 2004)
● ● ●		LIFE / CB	Journal de la Basse Vallée de l'Ain (semestriel)
● ● ●		LIFE	Ouverture d'une mini-bibliothèque à Blyes
● ● ○		LIFE / CB	Site Internet
● ○ ○		LIFE / CB	Création d'un espace pédagogique pour accueillir les scolaires (maison de l'Eau à Blyes)

➤ Les objectifs généraux

L'objectif est de structurer les actions de suivi et de surveillance au sein d'un observatoire de la vallée de l'Ain, garant de l'application du SAGE et d'un développement équilibré des usages

➤ La coordination et la concertation

La commission thématique N°3 du SAGE (observatoire et communication) assure le suivi des réflexions sur ce thème et en particulier la mise en œuvre d'une base de données et la définition d'indicateurs.

➤ La mise en œuvre des préconisations

Le Syndicat a le projet d'intégrer et compléter ses missions actuelles au sein d'un observatoire, dont les objectifs seraient :

- Fédérer et diffuser l'information sur la ressource en eau et les milieux naturels
- Améliorer les connaissances
- Conseiller, organiser la concertation et coordonner la mise en œuvre du SAGE

	9-01	SAGE	Effectuer un suivi topographique quinquennal du lit de la rivière d'Ain
● ○ ○		CB	Une campagne topographique du lit est prévue au contrat de bassin
	9-02		Mettre en œuvre un réseau de surveillance régulier du niveau des nappes, des prélèvements et de la qualité des eaux
● ● ○		LIFE	Installation de piézomètres en périphérie des Brotteaux de l'Ain pour l'été 2004, en compléments des piézomètres existants (DIREN RA et CG01)
○ ○ ○			Pas de suivi précis des prélèvements et de campagnes complémentaires d'analyses de l'eau (en dehors des puits AEP et des captages de l'ASIA)
	9-03	SAGE	Réaliser de manière régulière un état de l'occupation des sols
● ● ○		LIFE	Etat des lieux réalisé en 2003 - Campagne sur les Brotteaux de l'Ain prévue au programme LIFE Nature en 2006
	9-04	SAGE	Mettre en œuvre un suivi régulier de la qualité des eaux superficielles
● ● ●		Cellule alerte	Suivi physico-chimique en continu de la rivière d'Ain en été (EDF)
● ● ○		LIFE	Suivi de la qualité des eaux de la rivière d'Ain dans le cadre de la cellule d'alerte, en complément du réseau RNB et du réseau du CG01.
● ● ●		CROPP	Suivi phytosanitaire de la qualité du Toison (Plan d'Action Toison)
	9-05	SAGE	Mettre en place la notion de « rivière laboratoire », sur un tronçon de la rivière d'Ain, pour mesurer les phénomènes d'eutrophisation
● ○ ○		CB	Mise en œuvre d'un protocole algue, élaboré suite à la sécheresse 2003 (afin de mieux quantifier les phénomènes d'eutrophisation et d'optimiser le suivi de la cellule d'alerte)
	9-06	SAGE	Réaliser une diagnose de la retenue d'Allement
● ● ●		Cellule alerte	Action réalisée en 2003 par la DIREN RA
	9-07	SAGE	Réaliser un suivi des peuplements piscicoles et de la pression halieutique
● ● ●		Cellule alerte	Suivi piscicole estival de la cellule d'alerte.
○ ○ ○			Pas de suivi spécifique de la pression pêche.

Les préconisations du SAGE, dans leur grande majorité, sont respectées ou font l'objet d'actions concrètes sur le terrain, à travers des programmes contractuels, portés par différents organismes (LIFE Nature, Leader+, CDRA, CROPP, Contrats de rivière,...). Le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain est d'ailleurs étroitement associé à ces démarches.

Toutefois un certain nombre d'actions sont en projet dans le cadre du contrat de bassin de la Basse Vallée de l'Ain. Sont concernés plus particulièrement, les actions d'amélioration de la qualité des eaux et en premier lieu les travaux d'assainissement. D'autres opérations importantes sont également essentielles à la mise en œuvre du SAGE : les actions de suivi dans le cadre de l'observatoire, les plans de gestion et d'entretien des cours d'eau, la sensibilisation du public

et l'encadrement de la fréquentation touristique.

Ces actions doivent être inscrites au contrat de bassin pour préserver **une cohérence territoriale** et bénéficier dans certains cas **d'aides bonifiées** (assainissement) ou bien dans d'autres cas **d'une garantie de financement**.

Les réflexions préalables au contrat de bassin mettent en lumière la nécessité **d'une intercommunalité capable de porter la maîtrise d'ouvrage d'actions collectives** qui concernent tout le bassin versant. Le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain est d'ores et déjà engagé dans la mise en place d'un observatoire, il devra réfléchir aux possibilités d'assumer de nouvelles compétences pour assurer la réalisation du contrat, et de fait la mise en œuvre du SAGE.